



Invitation à l'Assemblée Générale

La Maisoun - Maison des Jeunes et de la Culture de la Gascogne Toulousaine

Madame, Monsieur,
Chère adhérente, cher adhérent,

Je vous invite à participer à l'**Assemblée Générale 2022** de La Maisoun - Maison des Jeunes et de la Culture de la Gascogne Toulousaine qui se tiendra le :

Mercredi 29 mars 2023 à 19h00
dans les locaux de la MJC
(8 place de Compostelle – 32600 L'Isle-Jourdain)

L'ordre du jour sera le suivant :

- **Rapport moral, rapport d'activités** : *(re)découvrons les nombreuses actions réalisées en 2022*
- **Rapport financier** : *faisons un état des lieux des finances de l'association au 31/12/2022*
- **Projet de budget et proposition de cotisations** : *anticipons le futur avec la présentation et le vote du budget prévisionnel 2023 et des propositions pour la cotisation de la saison 2023-2024*
- **Renouvellement du conseil d'administration** : *la MJC, comme toute association, est composée de membres actifs bénévoles, élus au sein d'un Conseil d'Administration, dont le renouvellement s'effectue lors de l'Assemblée Générale. À la MJC, selon les statuts, un tiers des membres sort du Conseil chaque année. Certains se représentent et de nouveaux bénévoles intègrent le Conseil d'Administration. Et si, vous aussi vous investissiez pour la pérennité et le développement de la vie associative de la maison des jeunes et de la culture ? Les candidatures au conseil d'administration doivent être déposées avant le **mercredi 22 mars 2023 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.*
- **Questions diverses**

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Jacqueline PARTOUCHE
Présidente

N.B : En cas d'empêchement, veuillez utiliser la procuration ci-dessous au bénéfice d'un autre adhérent. (1 procuration par votant)

Procuration

Je soussigné(e).....empêché(e) de participer à l'Assemblée Générale **2022** de la MJC la Maisoun prévue le **Mercredi 29 mars 2023** donne pouvoir à ou à défaut à pour me représenter et voter sur les questions mises à l'ordre du jour.

A.....le.....